

# / PRÊTS BONIFIÉS À EDF-SA LA DIRECTION À CONTRE-COURANT !

novembre 2014

**APRÈS DEUX RÉUNIONS DE « CONCERTATION » SANS AUCUN DOCUMENT À LA CLÉ, C'EST À LA SURPRISE DES ORGANISATIONS SYNDICALES QUE LA DIRECTION D'EDF-SA NOUS A FAIT ÉTAT DE SA DÉCISION CONCERNANT UN NOUVEAU DISPOSITIF DE PRÊTS BONIFIÉS, UNIQUEMENT BASÉ SUR LA MOBILITÉ DES AGENTS, AVEC DATE DE MISE EN PLACE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 (VOIR PIÈCE JOINTE).**

**Pour rappel, les prêts bonifiés permettent de bénéficier de taux d'intérêts et de frais avantageux dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier : en complément d'éventuels emprunts effectués auprès des banques, ils permettent d'alléger les mensualités via une participation patronale.**

Le seul document que nous avons eu, c'est celui remis en séance pour faire état de la décision de la Direction. **Cette méthode consistant à prendre des décisions lourdes de conséquences sur la vie des agents et ceci sans aucune concertation est intolérable !**

Comme si cette concertation absente ne suffisait pas, le nouveau dispositif ne fait plus aucune référence à la composition de la famille ou aux zones géographiques.

L'opacité de la direction est telle qu'il est impossible de savoir si celle-ci ne va pas, avec cette mesure, faire des économies en ce domaine essentiel sur le dos des personnels et ceci, indépendamment de la trajectoire en effectifs sur les prochaines années. Sur ce point, la Direction nous demande d'avoir confiance (sic) mais nous refuse tout document estimatif sur 5 à 10 ans.

**Par cette nouvelle décision, la direction est à contre courant des besoins des agents. Elle ne pense qu'à maîtriser les dépenses de personnel, voire les réduire.**

Oui, la Direction est à contre-courant car les agents subissent durement les difficultés liées au logement. Ils ont besoin d'être aidés de façon homogène entre catégories de personnel, indépendamment de considérations liées à la mobilité qui ne doit être là que pour majorer les aides : en aucun cas, ces mobilités ne doivent être une condition de leur octroi.

Ils ont besoin que les dispositifs prennent en compte les charges de famille, mais aussi qu'ils intègrent les prix de l'immobilier qui s'envolent depuis 15 ans, notamment dans les grosses agglomérations.

**A LA VEILLE DES NÉGOCIATIONS SALARIALES,  
VOICI ENCORE UN TRÈS MAUVAIS COUP PORTÉ AU PERSONNEL.  
VOILÀ QUI VA NOUS RENDRE ENCORE PLUS VIGILANT ET EXIGEANT  
LORS DES NÉGOCIATIONS SALARIALES DE DÉCEMBRE, POUR L'ANNÉE 2015.**

